

Séance du 14 mai 2018 à 19 heures
Commune de CALAMANE –Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le quatorze mai deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CALAMANE – Salle des fêtes*

Etaient présents :

53 titulaires dont 3 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine
(Arrivée à 19h45), M. BOUILLAGUET Vincent (Arrivé à 19h45), Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme
BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. LAVAU Pascal,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TRESPoux-RASSIELS

• SUPPLEANTS : 7

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC

M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,

FONTANES
FRANCOULES
LHERM
ST MEDARD

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine
(procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD
Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST GERY-VERS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources Humaines

Objet : Fonctionnement du Comité Technique

A été adopté à l'unanimité

24 MAI 2018



Délibération n° 17

AR PREFECTURE

046-200023737-20180514-17_14_05_2018-DE
Regu le 22/05/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 mai 2018
Rapporteur : Jean PETIT

Rédacteur : Christine BRU
Service : Ressources Humaines

Objet : Fonctionnement du Comité Technique

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,

Vu l'organisation des élections des représentants du personnel aux instances consultatives du 6 Décembre 2018,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 323 agents,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 9 avril 2018,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

- a- De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- b- De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- c- De décider le maintien du paritarisme de fonctionnement pour le recueil de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE